



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 31 MARS 2016
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : aucun

Secrétaire de séance : JOASSARD Patrice

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire remplaçante, Madame Sandra CHERBLANC, qui intervient à 4/5ème et Monsieur Yannick BLANCHARD à 1/5ème, de leur temps de travail.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Dépenses de fonctionnement : 349 377,47 €

Recettes de fonctionnement : 472 503,35 €

Excédent de fonctionnement de l'année précédente : 123 125,88 €

Résultat de fonctionnement : + 283 465,67 €

Dépenses d'investissement : 725 934,47 €

Recettes d'investissement : 1 005 569,40 €

Déficit d'investissement de l'année précédente : -176 878,71 €

Résultat d'investissement : + 102 756,22 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif est approuvé avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2015 du budget lotissement :

Dépenses de fonctionnement : 355,00 €

Recettes de fonctionnement : 355,00 €

Résultat de fonctionnement : + 3 001,23€

Dépenses d'investissement : 10 951,27 €

Recettes d'investissement : 0 €

Résultat d'investissement de l'année précédente : 110 967,85 €

Résultat d'investissement : + 100 016,58 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif du budget lotissement est approuvé à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES BUDGETS COMMUNAL ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions des budgets communal et lotissement pour l'année 2015, établis par la comptable du Trésor publique.

Les résultats sont conformes aux comptes administratifs.

Le conseil municipal accepte ces comptes de gestions avec 15 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter 0 € du résultat de fonctionnement de 2015 à l'investissement pour le budget 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire propose le budget primitif lotissement suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 713 000 €

Investissement : Dépenses et recettes : 413 500 €

Le conseil municipal accepte ce budget à 15 voix pour.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2016

Monsieur le Maire propose le budget primitif lotissement suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 3 179 €

Investissement : Dépenses et recettes : 100 373 €

Le conseil municipal accepte ce budget à 15 voix pour.

Le lotissement « Les sources » étant terminé et les terrains tous vendus, Monsieur le Maire propose de rembourser l'emprunt avec le solde positif de 103 017,91 € de 2015. L'emprunt restant dû étant inférieur à 100 000 €, le solde positif sera reversé en fin d'année au budget principal.

FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION, FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE

Monsieur le Maire explique que l'état a réduit ses dotations aux collectivités locales depuis 2013. Pour

2016 la baisse sera supérieure à 7 000 €, ce qui fait un cumulé de plus de 17 000 €, et oblige ainsi les communes à supporter ces baisses.

En plus de ces baisses de dotations, l'état se décharge d'un certain nombre de ses missions sur les communes qui doivent en supporter les charges. Afin de continuer d'assurer un service public à la population au plus près de celui de l'an dernier, monsieur le Maire explique qu'il est raisonnable d'augmenter le taux des taxes communales. Le conseil municipal décide, à 9 voix pour 1,30 % et 6 voix pour 1%, d'augmenter les taxes de 1,30% pour l'année 2016.

Les nouveaux taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 16,29% au lieu de 16,08% en 2015

Taxe foncière bâtie : 17,52% au lieu de 17,30% en 2015

Taxe foncière non bâtie : 39,76% au lieu de 39,25% en 2015.

Ce qui fera, selon les simulations du trésor public, une augmentation moyenne de 2,94 € par habitant pour les taxes communales.

FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Expliquant que depuis 2008, la municipalité alloue chaque dépense des sommes très importantes pour le scolaire et la petite enfance, Monsieur le maire propose de ne pas faire évoluer le montant de la participation pour 2016. Il propose de rester à 57 € par enfant et par an, réajusté en fonction du nombre d'enfants présents à l'école début septembre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SYDER

Le montant des charges du SYDER pour 2016 est de 18 110 €. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Le montant des charges du SYDER pour 2016 est de 2 201,50 €, soit 2,59 € par habitant. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SMAELT

Monsieur Fabien PROTIERE expose au conseil municipal que le montant prévisionnel des charges du SMAELT pour 2016 est de 1 000 €, soit 1,20 € par habitant. L'augmentation par rapport à l'an dernier s'expliquant par le fait que les réserves versées par la commune en 2011 sont épuisées. Monsieur le maire propose d'intégrer ces charges au budget principal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT ET DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR LA CCHL

Monsieur le Maire explique le rôle de la CLECT et les propositions de celle-ci contenues dans le rapport du 26 janvier 2016. Il propose de « approuver le rapport de la CLECT et dit qu'afin d'assurer toute transparence dans les comptes du budget, il sera inscrit un montant de 56 496,91 € en dépenses au 73921 et une recette de 39 794,91 € au 7321.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Monsieur le maire propose de retenir la proposition de Monsieur Joël SEON pour un montant de 6 050 € H.T. soit 7 260 € T.T.C. Le montant prévisionnel des travaux est de 79 236,08 € H.T.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR REALISER LE DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ERP5 DE LA COMMUNE

Monsieur le maire propose de retenir la proposition de Monsieur Joël SEON pour un montant de 1 620 € H.T. soit 1 944 € T.T.C afin de réaliser le diagnostic accessibilité pour tous les ERP de type 5 de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DE LA PROPOSITION DU CDG69 DE MENER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE UNE CONSULTATION D'ASSURANCE

Monsieur le maire présente la proposition du CdG69 de mener pour le compte de la commune la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés ou non à la CNRACL. Il demande au conseil municipal d'adhérer à cette consultation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MISE EN REVISION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que le 3^{ème} bassin des lagunes de la gare doit être réparé. Le bureau SAFEGE propose de le remplacer par un filtre planté roseaux. Mais les travaux ne peuvent être engagés car la délimitation de l'espace boisé classé le long de la brévenne empiète, à tort, sur le 3^{ème} bassin. Monsieur le maire propose d'engager une 2^{ème} révision simplifiée

du PLU pour rectifier le tracé de l'espace boisé classé dans le PLU.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ANNULATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU ET REMPLACEMENT PAR UNE MODIFICATION AVEC ENQUETE PUBLIQUE.

Monsieur le Maire explique que pour être conforme à la réglementation, il faut remplacer la modification simplifiée du PLU par une modification avec enquête publique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

REDEVANCE DU JARDIN DE LA CURE

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise à disposition du jardin de la cure à la famille CHAVASSIEUX pour une indemnité de 25 € par an, comme l'an dernier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE T.N.I. A L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune a prévu de mettre à disposition des enfants et de leurs enseignants des tableaux interactifs numériques et des ordinateurs de génération récente.

Le coût prévisionnel de cet investissement est important et s'élèverait à un total de 40 000 € HT soit 48 000,00 € TTC. Il propose de retenir l'entreprise SB21 qui a répondu à l'appel d'offre des T.N.I. pour une proposition de 16 695 € H.T. et une proposition pour les ordinateurs de 22 853,20 € H.T. Soit un total de 39 548,20 € H.T. Il rappelle que ces matériels sont financés à hauteur de 20 000 € par Monsieur le député Christophe GUILLOTEAU.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions. S'appuyant sur les choix faits en début de mandat, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 75 € à l'association d'animation de l'hôpital de Chazelles sur Lyon.

- de ne pas accorder de subvention à la CMA du Rhône, à l'AMF Théléton, à l'association de la forêt de VERDUN, au lycée des Monts du Lyonnais.

- d'accorder un tarif de la salle polyvalente de première location à l'identique de toutes les autres associations, pour les représentations et les répétitions de la section théâtre de la MJ MEYSRISTEME.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- L'association POPOPE ne peut réaliser son spectacle pour les 2 dates proposées par la municipalité. Elle demande si elle peut utiliser le terrain de la batteuse le samedi 10 septembre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et dit qu'il y a la journée des boules carrées organisée le même jour par MEYSRISTEME. Monsieur le Maire propose de rencontrer les responsables de l'association pour leur proposer une convention de mise à disposition incluant toutes les règles d'hygiène, de sécurité et de respect du voisinage.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Monsieur Jean-Marc ALVERGNAS a assisté à l'assemblée générale du groupement des 4 cantons. Il explique qu'il a été pris à parti violemment par le président de ce groupement Eric SEON suite à la décision du conseil municipal du 18 février 2016. Monsieur le maire trouve l'attitude de ce monsieur indigne de sa fonction. Il rappelle que l'année dernière la commune de Meys a mis à la disposition du groupement des 4 cantons, gratuitement, le podium de la salle des fêtes et les agents communaux pour le montage et démontage. Il rappelle que le podium ne sort jamais de la salle des fêtes et que la municipalité a voulu faire un geste fort d'amitié au groupement des 4 cantons. Il rappelle également que le groupement n'a jamais prêté de matériel à la commune. Il dit qu'il met un terme aux relations entre la commune et le des 4 cantons.

- Monsieur Guy BESSON explique que 2 jardins familiaux se sont libérés suite au départ d'une locataire des logements de l'OPAC du Rhône. Il lance un appel pour toute personne intéressée par un jardin mis à disposition par la mairie. Il rappelle que dans ce cas il faut s'inscrire en mairie.

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 avril 2016 20h30 au lieu du 14 avril.